

Communiqué de presse : le 28 septembre 2012

L'URA sans son chef de direction et commissaire



Dans une lettre datée du 20 juillet 2012, le ministre des Finances a annoncé à la Commission de l'Autorité de régulation des services publics (URA) qu'il ne renouvelerait pas le contrat du Chef de direction Carmine Piantedosi, qui est aussi Commissaire à temps partiel.

Son contrat se termine le 30 septembre 2012. Quand il est arrivé au Vanuatu en octobre 2008, M. Piantedosi a fondé l'Autorité en vertu de la *Loi N°11 de 2007 relative à l'Autorité de Régulation des Services Publics* qui avait été approuvée par le Parlement du Vanuatu.

L'honorable ministre l'a remercié pour, entre autres choses : "Setting up and development of required processes and systems in place for the function of the URA; Review and awarding of electricity tariff throughout the four concessions (a reduction to tariff for the first time in Vanuatu); Audit of the Sarakata Hydro Scheme and Sarakata Renewal fund; Reviewing of pre-payment meter application in Vanuatu; and Ongoing regulatory advice to Government of Vanuatu on utilities in Vanuatu."

M. Piantedosi a déclaré : « Mon plus grand accomplissement au cours de ces quatre années au Vanuatu est d'avoir procédé au premier examen du prix de l'électricité pour le Vanuatu, ce qui a entraîné une réduction tarifaire pour les consommateurs. Mais mettre en place le premier régulateur dans les secteurs de l'eau et de l'électricité sachant que l'Autorité continuera de protéger les consommateurs au Vanuatu après mon départ, est la chose dont je suis le plus fier. »

L'honorable ministre n'a fourni aucune raison pour sa décision, mais il a souligné dans sa lettre qu'il était conscient qu'un fossé en matière de leadership serait préjudiciable au travail de l'Autorité. Il va collaborer avec la Banque mondiale et l'AusAID pour trouver un remplaçant à travers une recherche internationale.

Pendant cette période intérimaire, le Président M. Johnson Naviti et le Commissaire à temps partiel Paul Kaun joueront un rôle plus actif dans la gestion du travail de l'Autorité. Ils s'appuieront sur cinq membres locaux du personnel, y compris la Chargée de régulation Lizzie Taura, et quatre membres du personnel et consultants expatriés.

Leur tâche sera de continuer à travailler avec les mêmes normes de qualité, et de veiller à ce que l'indépendance du bureau du régulateur, son intégrité et sa transparence soient respectées.

L'Autorité a une mission importante : s'assurer que l'accès aux services en eau et électricité soient sûrs, fiables et abordables, et protéger les intérêts à long terme des consommateurs au Vanuatu. Même un vide temporaire dans la direction ne changera pas la détermination de l'URA à aider, protéger et informer les consommateurs en eau et électricité.

Dans les semaines et mois à venir, l'Autorité publiera sa décision finale sur le système des compteurs à prépaiement et un rapport sur les exigences d'informations réglementaires. Elle va également lancer de

nouvelles sessions du Programme d'éducation publique et des publicités télévisées. Elle continuera à surveiller les services publics opérant au Vanuatu et à conseiller le nouveau gouvernement.

Les Commissaires et le personnel de l'Autorité tiennent à remercier Carmine Piantedosi d'avoir été un leader fort et compréhensif ; d'avoir soutenu le renforcement des capacités et le développement professionnel du personnel; d'avoir encouragé les débats et le partage des connaissances ; et d'avoir fait en sorte que nous mangions et riions assez.

###

À propos de l'Autorité de Régulation des Services Publics du Vanuatu

L'Autorité a été créée en vertu de la *Loi N°11 de 2007 relative à l'Autorité de Régulation des Services Publics*. Elle est indépendante du Gouvernement et son objectif principal est de s'assurer que les services en eau et électricité soient sûrs, fiables et abordables ; ainsi que de protéger les intérêts à long terme des consommateurs du Vanuatu. Dans le secteur de l'électricité, l'Autorité surveille les concessions exploitées par UNELCO sur les îles d'Efate, Mallicolo et Tanna, et par Vanuatu Utilities and Infrastructure Ltd (VUI) à Luganville, sur l'île d'Espiritu Santo. En outre, l'Autorité gère les plaintes des consommateurs et conseille le Gouvernement sur les questions liées à l'eau et l'électricité. Elle renégocie également les tarifs en vertu des règles des Accords de concessions et de législations pertinentes.

Coordonnées

Autorité de Régulation des Services Publics du Vanuatu

Téléphone : (678) 23335

Adresse postale : BP 9093 Port Vila VANUATU

Adresse : bâtiment de la Caisse nationale de prévoyance de Vanuatu, rez-de-chaussée

Site Internet : www.URA.gov.vu

Twitter : @URAvanuatu